



Réunion du Comité Directeur du 20/01/2023 CDVL Dordogne

Ordre du jour

1- Chiffre des licences :

Suivi des licences :

Licences obligatoires pour être membres du bureau du CDVL

En 2022, au 15 octobre 2022, la FFVL a délivré 43 528 licenciés en 2022 contre 43 092 licenciés à la même date (Parapente, kite, boomerang et non pratiquant)

Parapente licence 24952 licences tout confondu données 2021

<https://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/Plaqueette%20statistiques%202021.pdf>

2 - Rappel sur la sécurité et l'accidentologie :

En Parapente : 625 accidents déclarés FFVL et 12 mortels

La liste des accidents mortels prend en compte désormais les accidents des non-licenciés.

En 2022, en parapente on dénombre douze accidents mortels pour des licenciés et 13 pour des non-licenciés, un accident en delta et deux en speed-riding. Le taux de mortalité à la FFVL est de un mort pour 2 000 licenciés par an. Il est similaire pour les autres fédérations aéronautiques sauf pour la FFPLUM qui a un taux de 1/600.

La comparaison des accidents corporels entre 2022 avec les années 2018 et 2019 (années sans covid) montre une augmentation d'environ 20 % en 2022 des accidents déclarés (niveau 1 et 2). À nuancer par l'augmentation de 10 % du nombre de licenciés sur la même période.

Pour rappel : gravité 1 – blessure nécessitant moins de deux jours d'hospitalisation et gravité 2 : blessure occasionnant plus de deux jours d'hospitalisation.

Tous les accidents ne sont pas déclarés et il est donc difficile d'estimer le nombre total réel d'accidents. Toutefois, les réponses à la question « Est-ce que vous vous êtes blessé l'année précédente ? » du questionnaire mis en place à la souscription de la licence, donnent des indications :

57 % des licenciés ayant déclaré une blessure l'année précédente n'ont pas fait de déclaration d'accident. 66 % d'entre eux se sont blessés faiblement. Pour les 36 % restants, les blessures étaient plus graves.

Le questionnaire étant obligatoire, le résultat est intéressant. En résumé on estime que près des 2/3 des accidents corporels ne sont pas déclarés à la FFVL.

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1wxVhd0yYPexm0K1kTjyko-dWz9CoVrVmmgAS2jh-m3Y/edit#gid=1687522515>

https://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/STATS-accidents-licences-2010-2022-311222-PP_0.pdf

0 = sans gravité, **1** = moins de 2 jours d'hôpital, **2** = +de deux jours d'hôpital, **3** = décès

3 - Rappel de la prise de licence FFVL et assurance à jour (biplace asso et pilote)

Il faudrait faire la demande pour changer le courrier à la Fedé pour l'adresse postale du club Perigord parapente qui est toujours chez Fred

Pour le biplace du club, être licencié FFVL et assuré au club Perigord parapente

Définir la durée du prêt du bi place aux adhérents (inférieur à 1 mois et restitution obligatoire)

Activité volante concernant le certificat médical 2023

Activités volantes

Delta et parapente solo de loisir : Mineurs (moins de 18 ans) :

- pas de certificat médical
- un questionnaire spécifique¹ en ligne. En cas d'une réponse oui à une question, le pilote doit présenter un certificat de non contre-indication. ¹ Info : Les questionnaires spécifiques seront uniquement à consulter (comme QS santé actuel) et il faudra confirmer avoir répondu NON à toutes les questions, sinon il faudra produire un CACI. Nous ne pouvons pas stocker des informations médicales.

Majeurs :

- pas de certificat médical
- une coche à valider « *J'ai pris connaissance du formulaire d'information sur les contre-indications médicales à la pratique du parapente, delta. Il est de ma responsabilité en tant que de besoin ou de doute de consulter un médecin ou de contacter la Commission Médicale de la Fédération. Je déclare sur l'honneur en toute connaissance de cause ne pas relever des contre-indications telles qu'édictées dans le formulaire d'information.* »
- un lien de téléchargement des contre-indications
- une information sur la possibilité de consulter son médecin ou la COMED en cas de difficulté de compréhension, de doute, de la présence ou de la survenue d'un ou plusieurs points susceptibles de constituer un risque ou une contre-indication au Vol Libre

Delta et parapente solo de loisir pratique avec handicap temporaire ou permanent :

- un questionnaire spécifique* à remplir en ligne. En cas d'une réponse oui à une question, le pilote doit présenter un certificat de non contre-indication ou contacter la Commission médicale pour étude de son dossier et proposition d'une adaptation et/ou des précautions pour la pratique. **Delta et parapente biplace (QBI associative et moniteur professionnel)** - Certificat médical de non contre-indication à la souscription et renouvellement tous les 5 ans – questionnaire spécifique* obligatoire hors année du CACI. **Delta et parapente carte compétiteur** : - Certificat médical de non contre-indication à la souscription et renouvellement tous les ans.

4 - Bilan des actions et suivi budgétaire CDVL :

Actions effectuées 2022

- Nettoyage Cot de jor
- Pas de dégradation en 2022
- Ouverture secours gymnase perigueux en novembre 2022
- Achat d'un banc pour la cot de jor
- Assurance biplace participation financiere du CDVL 50 euros / personnes (S. Morvan, R.Rochais, F.Casanova)
- Subvention obtenue pour achat de la balise pour cot de jor
- Balise de jor Piou piou, déplacement de la Piou piou vers un autre site géré par le club ?
- Prise en charge frais de transport aller pour revision voile chez Freedom parapente
- Changement manche a air a jor
- Cadeaux propriétaire effectué a Jor et prise en charge des cadeaux (Jor, bordas)

Panier cadeau + foie gras + bouteille champagne

Propriétaire decollage jor en Mars 2023

Propriétaire atterrissage secours jor fait

Propriétaire atterrissage jor fait

Budget : présentation du budget 2023

Demande de Subvention pour le changement de la balise d'aubas

Aubas est géré par le perigord parapente

Nous avons eu 1932 euros de subvention pour l'année 2022 de la FFVL

Je dois demander une subvention aussi a la ligue pour l'achat de la balise de Jor

5 - Idées sur les actions 2023

- Aide possible CDVL pour participation au frais des licences bi places asso avec le club Périgord parapente 50 euros / pers a condition d'être licencié au Perigord parapente et être a jour de sa cotisation club mini deux ans de presence
- Achat et renouvellement balise d'Aubas
- Repas semestre a jor (Juin 2023)
- Ouverture secours sur tyroliene à argentat
- Proposer une journée découverte avec l'ensemble des activités de la FFVL pour rassembler tous les acteurs afin de faire découvrir le vol libre
- Proposer une journée bi place pour faire decouvrir le vol libre

6 - Bilan financier CDVL 24

- Solde Compte courant + 1736,47 au 17 01 2023
- Solde Compte epargne + 8635,13 au 17 01 2023
- Aucun crédit en cours

7 - Idées d'animations possibles :

- Témoignage, échange, débats pour réaliser des actions au sein des clubs avec des temps

